

## DELIBERATION N°11/ 2025/CAPL du 03 septembre 2025

adoptant les tarifs applicables pour la vente de produits et services

### L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics territoriaux ;
- Vu l'arrêté 668/CM du 06 mai 2013 modifié relatif à la chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;
- Vu la délibération n°08/21/CAPL du 06 juillet 2021 relative à l'élection des membres du bureau, du Président et des vice-présidents de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;
- Vu l'arrêté n° 396 CM du 27 mars 2024 portant nomination de M. Marc FABRESSE en qualité de secrétaire général de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;
- Vu la délibération n°03/25/CAPL du 29 avril 2025 adoptant les tarifs applicables pour la vente de produits et services ;

Dans sa séance du 03 septembre 2025,

### ADOpte

**Article 1er.** - Dans le cadre de ses missions, la CAPL est autorisée à vendre les produits et services listés dans le tableau suivant :

PRODUITS / SERVICES	UNITÉ	TARIFS (TTC)
Semences carotte (campagne 2023-2024)	Boite 100g	5080 F CFP
Semences carotte (campagne 2025)	Boite 100g	5940 F CFP
Semences autres	Divers	Prix de revient +5% exclusif aux détenteurs de carte CAPL
Intrants sauf semence pour la production agricole	Divers	Prix de revient +10% exclusif aux détenteurs de carte CAPL
Matériel de conditionnement	Divers	Prix de revient + 5% exclusif aux détenteurs de carte CAPL
Produits agricoles	Divers	Prix de revient +10%
Produits transformés	Divers	Prix de revient +15%

Mélasses	1L	600 F CFP
Mélasses	Bidon de 5L	4 000 F CFP
Mélasses	Bidon de 20L	15 000 F CFP
EM (Micro-organisme bénéfique)	1L	500 F CFP
EM (Micro-organisme bénéfique)	5L	3 500 F CFP
EM (Micro-organisme bénéfique)	20L	13 000 F CFP
Engrais de poisson	1L	500 F CFP
Engrais de poisson	5 L	3 500 F CFP
Engrais de poisson	20 L	13 000 F CFP
Caution pour les PALOX	1	Caution de 3000 F CFP par palox
Stockage en chambre froide	Kg / jour	3 F CFP
Prestation de livraison	GRAND PAPEETE (Mahina à Punaauia)	3 000 F CFP par point de livraison 4 000 F CFP par point de livraison si stockage temporaire (<24h) à Tipaerui
Prestation de livraison	Hors GRAND PAPEETE	5 000 F CFP par point de livraison 6 000 F CFP par point de livraison si stockage temporaire (<24h) à Tipaerui
Prestation de livraison par Camion frigorifique	GRAND PAPEETE (Mahina à Punaauia)	5000 F CFP par point de livraison 6000 F CFP par point de livraison si stockage temporaire (<24h) à Tipaerui
Prestation de livraison par Camion frigorifique	Hors GRAND PAPEETE	6000 F CFP par point de livraison 7000 F CFP par point de livraison si stockage temporaire (<24h) à Tipaerui
Mon fa'a'apu - Manuel du potager polynésien Tama'a Maitai - Manuel du manger local	1	1 500 F CFP aux détenteurs de carte CAPL et revendeurs 2000 F CFP
Encart publicitaire sur ½ page A4 couleur – Maquette par l'entreprise	1	60 000 F CFP
Encart publicitaire sur ½ page A4 couleur – Maquette par la CAPL	1	80 000 F CFP
Encart publicitaire sur 1 page A4 couleur – Maquette par l'entreprise	1	100 000 F CFP
Encart publicitaire sur 1 page A4 couleur – Maquette par la CAPL	1	120 000 F CFP
Analyse de sol Package 1	1	12 000 F CFP : Prélèvement de l'échantillon de terre à analyser effectué par un agent CAPL 9 500 F CFP : Prélèvement et livraison sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectué par le client situé à Tahiti

		7 700 F CFP : Prélèvement et livraison sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectué par le client situé dans une île autre que Tahiti.
Analyse de sol Package 2	2	20 000 F CFP : Prélèvements des échantillons de terre à analyser effectué par un agent CAPL 17 500 F CFP : Prélèvements et livraisons sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectués par le client situé à Tahiti 15 000 F CFP : Prélèvements et livraisons sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectués par le client situé dans une île autre que Tahiti.
Analyse de sol Package 3	3	27 000 F CFP : Prélèvements des échantillons de terre à analyser effectué par un agent CAPL 24 500 F CFP : Prélèvements et livraisons sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectués par le client situé à Tahiti 22 700 F CFP : Prélèvements et livraisons sur Tipaerui de l'échantillon de terre à analyser effectués par le client situé dans une île autre que Tahiti.
Kit potager	1	15 000 F CFP aux familles qui bénéficient des aides alimentaires 15 000 F CFP aux familles qui sont affiliés au RST 40 000 F CFP aux communes, Associations et établissements scolaires 280 000 F CFP aux particuliers sans condition de ressources
Frais de participation à une formation	1 personne	10 000 F CFP
Carte « kit potager »	1	2000 F CFP valable 2 ans aux détenteurs de kit potager de la CAPL
Carte « vente de vanille »	1	4 000 F CFP valable 2 ans aux producteurs de vanille qui ne possèdent pas les points suffisants pour une carte CAPL et après avis favorable de l'établissement vanille de Tahiti
Carte professionnelle « exploitant agricole » (CP)	1	6000 F CFP
Carte provisoire « Mahana » (CM)	1	6000 F CFP
Carte professionnelle « grand exploitant agricole » (CG)	1	12 000 F CFP
Carte professionnelle « Pêche lagonaire » (PL)	1	6000 F CFP
Carte professionnelle « Terre-Mer » (TM)	1	6000 F CFP
Carte « Groupement et société » (GS)	1	18 000 F CFP
Acte – Attestation d'activité	1	500 F CFP
Acte – Attestation d'inscription	1	500 F CFP
Acte – Attestation de non-affiliation	1	500 F CFP
Réimpression carte CAPL	1	500 F CFP

Adhésion au centre de gestion terre mer- Service de comptabilité (élaboration du bilan, compte résultat, annexe)	Par année	Limité à 50 détenteurs de carte : 20 000 F CFP
Animation de la CAPL au grand public dans le cadre d'évènement hors partenariat CAPL	1	50 000 F CFP par animation (durée maximale 1 journée)
Revente de plants exposés à la foire agricole	1	Taro: 200 F CFP Manioc: 175 F CFP Patate douce: 150 F CFP Haricot long / nain: 250 F CFP Tomate: 225 F CFP Bananier: 350 F CFP Cocotier: 400 F CFP
Revente des fare pote'e exposés à la foire agricole	1	Taille 6*10 m : 550 000 F CFP Taille 4*10m : 350 000 FCFP
Location d'un stand par exposant au marché du terroir - Te matete hotu rau	1	3 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 5000 F CFP aux non-détendeurs de carte CAPL
Location d'un stand « nu sous chapiteau » pour les agriculteurs et les éleveurs pour la durée de la foire agricole	1	30 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL hors GS 35 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL GS
Location d'un stand « nu en extérieur » pour les horticulteurs pour la durée de la foire agricole	1	20 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL hors GS 25 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL GS
Location d'un stand « nu sous chapiteau » pour les Pêcheurs et aquaculteurs pour la durée de la foire agricole	1	20 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL
Location d'un stand « construction » aux agro transformateurs pour la durée de la foire agricole	1	100 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL sauf GS 120 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL GS 150 000 F CFP aux patentés
Location d'un stand « nu sous chapiteau » ou un emplacement « nu en extérieur » type roulotte aux agro transformateurs pour la durée de la foire agricole	1	30 000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL sauf GS 40 000 FCFP aux détenteurs de carte CAPL GS des IDV 50 000 F CFP aux patentés des IDV 30 000 F CFP aux patentés, ou détenteurs de carte CAPL GS hors IDV
Location d'un stand aux agro transformateurs de boissons pour la durée de la foire agricole	1	200 000 F CFP aux détenteurs d'une licence de débit de boissons temporaire
Location d'un stand aux commerçants pour la durée de la foire agricole	1	150 000 F CFP aux détenteurs d'une patente et d'un Extrait Kbis à jour
Location d'un stand aux concessionnaires pour la durée de la foire agricole	1	250 000 F CFP aux détenteurs d'une patente et d'un Extrait Kbis à jour
Location d'un stand « nu en extérieur » pour la restauration type roulotte pour la durée de la foire agricole	1	150 000 F CFP aux détenteurs de l'agrément BSE
Location d'un stand « construction » pour la restauration pour la durée de la foire agricole	1	250 000 F CFP aux détenteurs de l'agrément BSE
Location d'un stand « nu sous chapiteau » pour les artisans pour la durée de la foire agricole	1	35 000 F CFP aux détenteurs d'une carte d'artisan 45 000 F CFP aux associations reconnues par le SART
Location d'un stand « nu sous chapiteau » pour a utres activités de	1	30 000 F CFP aux patenté

service pour la durée de la foire agricole		
Location d'un stand « construction » pour autres activités de service pour la durée de la foire agricole	1	50 000 F CFP aux patentés
Location d'un stand pour les institutions et établissements scolaires ayant une activité commerciale pour la durée de la foire	1	15 000 F CFP sous réserve de leur engagement à proposer des actions en faveur du jeune public (dons, dégustations)
Location d'un stand pour les institutions et établissements scolaires sans activité commerciale pour la durée de la foire	1	5000 F CFP
Rajout d'une activité commerciale secondaire pour la durée de la foire agricole	1	5000 F CFP uniquement pour les exposants détenteurs d'une carte CAPL et les agro transformateurs
Location d'un stand pour une journée à la foire agricole	1	3000 F CFP aux détenteurs d'une Carte CAPL 5000 F CFP aux détenteurs d'une Patente
Ajout d'une prise électrique pour les stands « nu sous chapiteau » agriculteurs ou agro transformateurs	1	10 000 F CFP
Location d'un espace sur le stand de la CAPL pour la durée du Salon International de l'Agriculture de Paris	1 espace d'1 mètre linéaire	1 300 euros, soit 155 131 F CFP aux exposants détenteurs de carte CAPL ou patenté d'une activité de transformation agricole
Location d'un espace sur le stand de la CAPL pour la durée du Salon International de l'Agriculture de Paris	1 espace d'1 mètre linéaire	1 500 euros, soit 178 998 F CFP aux autres exposants
Location d'un espace sur le stand de la CAPL pour la durée du Salon International de l'Agriculture de Paris	1 espace de 3 mètres linéaires	4 500 euros, soit 465 394 F CFP aux professionnels de la filière polynésienne de Rhum
Location d'un espace de stockage sur le stand de la CAPL pour la durée du Salon International de l'Agriculture de Paris	1 m <sup>2</sup>	200 euros, soit 23 995 F CFP
Location d'un stand nu sous chapiteau pour un agriculteur, pêcheur, horticulteur, éleveur, artisan, pour la durée du MATETE FENUA HOTU RAU	1	5 000 F CFP
Location d'un stand nu sous chapiteau pour un transformateur, pour la durée du MATETE FENUA HOTU RAU	1	10 000 F CFP
Location d'un stand nu sous chapiteau pour un commerçant, pour la durée du MATETE FENUA HOTU RAU	1	12 000 F CFP
Location d'un espace nu extérieur pour un concessionnaire, pour la durée du MATETE FENUA HOTU RAU	1	12 000 F CFP
Location d'un espace nu extérieur pour un restaurateur, pour la durée du MATETE FENUA HOTU RAU	1	10 000 F CFP par jour
Location Chapiteau 3mx3m (hors livraison et montage) - <24h	1	1500 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 2000 F CFP aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 3mx3m (hors livraison et montage) - Entre 24h et 72h	1	2000 F CFP par jour aux détenteurs de carte CAPL 2500 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL

Location Chapiteau 3mx3m (hors livraison et montage) - Plus de 72h	1	2500 F CFP par jour aux détenteurs de carte CAPL 3000 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Tahiti - <24h	1	6500 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 8500 F CFP aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Moorea - <24h	1	10000 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 12000 F CFP aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Tahiti - Entre 24h et 72h	1	7500 F CFP par jour aux détenteurs de carte CAPL 9500 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Moorea - Entre 24h et 72h	1	11000 F CFP par jour détenteurs de carte CAPL 13000 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Tahiti - Plus de 72h	1	8500 F CFP par jour aux détenteurs de carte CAPL 10 500 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau 6mx6m (avec livraison et montage) - Tarif Moorea - Plus de 72h	1	12000 F CFP par jour aux détenteurs de carte CAPL 14000 F CFP par jour aux non-détenteurs de carte CAPL
Location Chapiteau ou 15x25m ou 10mx30m (Montage et livraison non compris)	1	50 000 F CFP par jour (pendant la manifestation) 10 000 F CFP par jour (hors manifestation) Le client doit apporter la garantie que le montage est effectué par un prestataire ou service agréé et qu'un contrôleur approuve l'installation – Caution de 50 000 F CFP pour la bonne utilisation et le retour complet des pièces
Location unitaire de table standard	1	700 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 1200 F CFP aux non-détenteurs de carte CAPL
Location unitaire d'une chaise standard	1	200 F CFP aux détenteurs de carte CAPL 300 F CFP aux non-détenteurs de carte CAPL
Étal de ventes de produits à la journée	1	500 F CFP détenteurs de carte CAPL 1000 F CFP non-détenteurs de carte CAPL
Étal de ventes de produits pour la durée de la foire agricole	1	3000 F CFP détenteurs de carte CAPL 5000 F CFP non-détenteurs de carte CAPL
Location Camion (chauffeur et gasoil compris)	1 heure	5000 F CFP aux détenteurs de carte
Location complémentaire au camion : Remorque double essieux	1 heure	3000 F CFP aux détenteurs de carte
Location Broyeur ou Mini pelle 2.5 tonnes (chauffeur et gasoil compris)	1 heure	5500 F CFP aux détenteurs de carte
Transport Broyeur ou Mini pelle 2.5 tonnes sur l'exploitation (aller-retour)	1 heure	3000 F CFP aux détenteurs de carte

**Article 2.-** Le président de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire peut autoriser exceptionnellement, la gratuité d'un des services ou produits cités dans la présente délibération, dans le cadre de la participation de la CAPL à une opération promotionnelle, une opération de recherche et développement, une convention de partenariat ou à la demande d'un organisme officiel du Pays.

**Article 3.-** L'encaissement de ces produits et services est effectué auprès de la régie de recettes de la CAPL.

**Article 4.-** Les recettes sont imputées au chapitre 70 du budget de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire « PRODUITS DE SES ACTIVITÉS ».

**Article 5.-** La délibération n°03/25/CAPL du 29 avril 2025 est abrogée

**Article 6.-** Le Président de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, le Directeur général et l'agent comptable sont chacun, en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Papeete, le **03 SEP 2025**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la chambre de  
l'agriculture et de la pêche lagonaire



Jean TAMA

Le Président de la chambre de l'agriculture  
et de la pêche lagonaire



Thomas MOUTAME